

« Carré Bel Air »

89 rue Landegrand, 33290 PAREMPUYRE
NORME THERMIQUE RT 2012

NOTICE DESCRIPTIVE CONFORME À L'ARRETE DU 10 MAI 1968

RÉSIDENCE DE 21 MAISONS EN R+I

OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE

La présente notice descriptive a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles sera construit le programme de logements « Carré Bel Air » 89 rue Landegrand à PAREMPUYRE.

NOTE GENERALE

Les caractéristiques techniques de l'immeuble sont définies par la présente notice.

La construction se conformera :

- aux lois et réglementations en vigueur,
- aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment,
- aux règles de construction et de sécurité.

En particulier, la construction sera conforme à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA), la nouvelle Réglementation Thermique RT 2012, et la nouvelle réglementation relative à l'accessibilité des bâtiments neufs aux personnes handicapées.

Le dimensionnement des locaux à usage de stationnement sera conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité, sans qu'il soit fait référence à une norme dimensionnelle.

Les dispositions constructives seront définies par les bureaux d'études spécialisés.

La conformité de la construction sera tout au long de sa mise en œuvre vérifiée par le bureau de contrôle agréé.

Un Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (D.I.U.O) sera réalisé par un coordonnateur sécurité et santé agréé, désigné par le Maître d'Ouvrage, et sera remis au syndic de copropriété à la livraison du bâtiment.

Il est expressément prévu que, dans le cas où, pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres ou retards et ce, pour un motif quelconque (exemple : réglementation administrative, retards d'approvisionnements, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau), le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente.

« Carré Bel Air »

89 rue Landegrand, 33290 PAREMPUYRE
NORME THERMIQUE RT 2012

I - CARACTERISTIQUES GENERALES

1- FONDATIONS

Fondations suivant étude de sol et étude béton.

2- RESEAUX

Réseaux d'évacuation Eaux usées (EU) , Eaux vannes (EV) en PVC.

Réseaux d'évacuation Eaux pluviales (EP) en PVC.

3-OSSATURE MURS ET FACADES

Ossature type poteaux, poutres et voiles en béton armé et/ ou maçonnerie.

Murs extérieurs des niveaux en brique ou aggloméré de 20 cm..

Façades en enduit ton pierre clair et bardage bois.

4-MURS INTERIEURS SEPARATIFS

Suivant étude béton, murs intérieurs porteurs en maçonnerie ou en béton banché.

Murs séparatifs non porteurs en cloisons SAD.

5-CLOISONNEMENT INTERIEUR

Cloisons alvéolaires de 0,05m, traitement hydrofuge dans les pièces humides.

6-DALLAGE

Plancher rez-de-chaussée type dallage ou plancher avec isolation thermique et acoustique

Planchers des niveaux en béton sur prédalles.

7-TOITURE

Charpente en fermettes bois recouvertes de tuiles « canal » ton vieilli.

Descentes EP en PVC ou alu laqué

8-ISOLATION

Isolation selon réglementation thermique norme RT 2012.

9. REVETEMENT EXTERIEUR.

Enduit ton pierre clair et badrage bois, selon plan de l'architecte.

« Carré Bel Air »

89 rue Landegrand, 33290 PAREMPUYRE
NORME THERMIQUE RT 2012

II - AMENAGEMENTS PRIVATIFS

1-REVETEMENTS DE SOLS

Chambres et dégagement du R+1	Parquet stratifié plinthes assorties.
RDC, salle de bain et WC du R+1	Carrelage grès cérame 40 X 40 sur résilient phonique et plinthes assorties

2-REVETEMENTS MURAUX

MURS

Salle de bain, cuisine, WC	Peinture gouttelette écrasée traitée hydro.
Séjour, chambres, dégagement, cellier.	Peinture gouttelette écrasée.

FAIENCE MURALE

Salle de bain	Faïence au droit du meuble vasque, hauteur 0.60m et au droit de la douche hauteur 2m.
---------------	---

PLAFONDS – Hauteur 2.50 M sauf restrictions figurant au plan (soffite, faux plafond ou autre)

Salle de bain, cuisine, WC	Peinture lisse blanche traitée hydro.
Séjour, chambre, dégagement, cellier, jardin d'hiver	Peinture lisse blanche.

3-ESCALIERS INTERIEURS

Escaliers et garde-corps des duplex en bois lasuré ou peint

4-MENUISERIES EXTERIEURES

Fenêtres, portes-fenêtres ou baies vitrée, selon plan de l'architecte, ouverture à la française ou oscillo-battant, verre transparent ou opale, en PVC ou aluminium, double vitrage faible émissivité selon étude thermique norme RT 2012.

Volets roulants en PVC selon norme RT 2012, à manœuvre électrique pour la baie vitrée du séjour et à manœuvre manuelle pour les autres fenêtres.

« Carré Bel Air »

89 rue Landegrand, 33290 PAREMPUYRE
NORME THERMIQUE RT 2012

5-MENUISERIES INTERIEURES

Huisseries métalliques.

Portes alvéolaires.

Portes d'entrées à âme pleine isolante, serrure de sûreté 3 points, finition laquée ou peinte, équipée de judas optique.

Numérotation des appartements par chiffres décoratifs.

Les portes de wc et salle d'eau comporteront un système de condamnation avec décondamnation extérieure.

Portes de placards à panneaux coulissants ou pivotants, selon plans de l'architecte (sans aménagements)

III-EQUIPEMENT INTERIEUR

1-PLOMBERIE

EQUIPEMENT PLOMBERIE

Appareils sanitaires de couleur blanche.

Attente pour machine à laver et lave vaisselle selon plans de l'architecte.

Salle d'eau

Meuble vasque comprenant meuble sous vasque, simple ou double vasque selon plan de l'architecte, miroir et bandeau lumineux. Mitigeur avec économiseur d'eau type « mousseur »
Receveur de douche extra-plat ou douche à l'italienne ou baignoire selon norme PMR et plan de l'architecte.

Cuisine

Meuble évier en mélaminé supportant un évier inox avec bac, égouttoir et mitigeur
(option sans évier et meuble sous évier possible. Cocher la case en page 6)

WC

1 cuvette WC avec réservoir économiseur, abattant.

PRODUCTION D'EAU CHAUDE

Pompe à Chaleur selon norme et calcul RT2012

2-« ELECTRICITE - TELEVISION – TELEPHONE

Installation et équipement conforme aux normes en vigueur.

Alimentation en monophasé 220 V.

Protection disjoncteur divisionnaire.

Disjoncteur différentiel haute sensibilité 30 mA, incorporé au tableau d'abonné.

Appareillage encastré blanc.

Télévision : pour tous les logements, les prises TV seront reliées au réseau câblé ou fibré pour la réception de toutes les chaînes hertziennes.

Une prise téléphone et une prise TV dans le séjour et dans la chambre principale.

« Carré Bel Air »

89 rue Landegrand, 33290 PAREMPUYRE
NORME THERMIQUE RT 2012

3-« CHAUFFAGE »

Pompe à Chaleur reliée à un thermostat dans le séjour pour programmation, selon norme et calcul RT2012.

4-« VMC »

Ventilation des logements avec extraction dans les cuisines, salles de bains et WC, entrées d'air dans les menuiseries extérieures des séjours et chambres.

IV-LOCAUX PRIVATIFS ANNEXES

PARKING :

Sol béton ou enrobé et dalle gazon selon plan de l'architecte.
Marquage des places et du numéro de lot sur sol béton
Eclairage suivant plan.

JARDIN A USAGE PRIVATIF ET TERRASSE :

Engazonnement
Grillage rigide ou souple agrémenté d'une haie végétale.
Un point d'eau, un point lumineux et une prise électrique.

LOCAUX VELOS :

Individuels ou collectif
Sol dalle béton
Bardage bois ou tôle perforée galvanisée
Couverture bac acier

V-LOCAUX ET EQUIPEMENTS COMMUNS

1-COMPTAGE & RACCORDEMENTS

Electrique :

Compteur pour l'ensemble des services généraux
Compteur pour chaque logement avec comptage électronique
Alimentation disjoncteur situé à l'entrée de chaque logement

Eau :

Branchement au réseau de la ville
Compteurs individuels
Compteur pour l'ensemble des services généraux

Eaux usées (EU) , Eaux vannes (EV) :

Raccordement au réseau d'assainissement

Eaux pluviales (EP) :

Solution de stockage des eaux pluviales réalisée dans une chaussée réservoir.

« Carré Bel Air »

89 rue Landegrand, 33290 PAREMPUYRE
NORME THERMIQUE RT 2012

Télécommunication :

Raccordement au réseau Télécom.

2- ACCES RESIDENCE

Boîtes aux lettres conforme aux normes PTT.

3-LOCAL POUBELLE

Le conditionnement des ordures ménagères se fera dans des containers fournis par la CUB, dans l'air de stockage situé à l'entrée de la résidence.

**Cocher la case si souhaitée*

☐ **CUISINE SANS EVIER ET MEUBLE SOUS EVIER***

- Fourniture et pose des attentes alimentation et évacuation, évier + lave-linge et/ou lave-vaisselle suivant plan de l'architecte.
- Pas d'évier ni de meuble sous-evier.

Dater et signer :